RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2 EXPRESS

Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 3600€

Ancien siège social : [redacted]

Nouveau siège social : [redacted]

RCS PAU 830139283

Décisions de l'associé unique du 13/03/2025

L'an deux mille vingt cinq et le treize mars à 10 heures, l'associé unique et président de la SAS 2 EXPRESS décide :

Changement d'adresse personnelle du Président également gestionnaire de transport, transfert du siège social, harmonisation des statuts

Première décision : changement d'adresse personnelle du Président

Le Président, associé unique et gestionnaire de transport ; Madame **MARGUERITE** Amélie [redacted] déménage ce jour au [redacted] greffe et DREAL seront réalisées au plus vite.

Deuxième décision : transfert de siège social

Le siège social et établissement principal est transféré ce jour EN DOMICILIATION au [redacted] Le [redacted] sera fermé.

Troisième décision : harmonisation des statuts

Les statuts sont modifiés et harmonisés en conséquence des décisions ci-dessus. Ils sont validés ce jour par la présidente et associée unique

De tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal en autant d'exemplaire que nécessaire.
Les formalités d'usage seront accomplies par le porteur et les frais supportés par la société.

Fait à ASTE-BEON, le 13/03/2025

Amélie MARGUERITE
Présidente et Associée Unique

[redacted]